



L'ANPLF, c'est quoi ?

L'ANPLF est une association nationale représentant **l'ensemble des producteurs laitiers fermiers, quelle que soit leur espèce laitière (bovine, caprine, ovine)**. Elle est ouverte et indépendante (non affiliée à un syndicat généraliste). Elle appuie son action sur la solide expérience des producteurs et l'expertise des techniciens de ses structures membres.

L'ANPLF, c'est qui ?

En 2022, l'ANPLF compte **922 producteurs membres issus de 19 structures locales** basées dans les différentes régions françaises.



Pourquoi adhérer ?

- **Parce que l'ANPLF se bat au quotidien pour que l'application de la réglementation soit adaptée aux spécificités des producteurs laitiers fermiers**

L'ANPLF a par exemple réalisé et diffusé en 2022 **un document d'aide à l'application de la réglementation spécifique aux yaourts fabriqués à la ferme**. Cette synthèse de la réglementation sur l'étiquetage des yaourts est un outil précieux pour guider les producteurs qui rassemble des recommandations coconstruites et partagées par les techniciens de notre réseau national.

Au cours des dernières années, toujours sur le volet réglementaire, nous avons par exemple défendu et obtenu :

- **Pour les yaourts, la DLC*** en dessous de laquelle les producteurs ne sont pas obligés d'effectuer une validation via une étude de vieillissement coûteuse en analyses, sera bientôt supérieure aux 21 jours actuels. Cette nouveauté entrera en vigueur courant 2023. [**DLC = date limite de consommation*].
- La possibilité pour les producteurs en situation d'alerte sanitaire de confier la réalisation de la démarche **RappelConso** (publication de l'alerte sur le site internet de l'administration) à leur structure technique et d'indiquer une adresse mail plutôt qu'un numéro de téléphone. Aussi en 2022, dans le cadre d'une alerte survenu lors d'un contrôle du Plan de surveillance DGAL 2022, les producteurs pouvaient solliciter l'ANPLF pour bénéficier d'un accompagnement technique et syndical. Une aide allant jusqu'à 5000€ par producteur pouvait être mobilisée en cas d'alerte STEC.
- **Les producteurs fermiers ne sont pas obligés d'analyser le germe STEC (E.coli pathogène) en routine**, à condition d'appliquer de bonnes pratiques d'hygiène au stade de la production et de réaliser en routine des analyses E.coli classiques sur lait et fromages.



Rejoignez nous

- **Parce que l'ANPLF communique activement sur le métier de producteur fermier avec le logo « J'élève Je transforme Je vends »**

En 2020, les conditions d'étiquetage « fromage fermier » ont changé : désormais la Loi permet d'appeler "fermiers" des fromages achetés en blanc par des affineurs, puis affinés et mis en vente par ces derniers. C'est pourquoi nous avons créé le logo **J'élève Je transforme Je vends**, qui doit permettre aux consommateurs d'identifier les fromages de notre filière « 100% fermière » dans les étals. Depuis 2021, nous mobilisons les producteurs afin de communiquer **grâce à des outils que nous mettons à leur disposition (flyers, autocollants, témoignages audios, etc...)**. En 2023, nous continuerons à défendre le terme fermier auprès des pouvoirs publics en partageant notre définition de la production fermière.



- **Parce que l'ANPLF défend positivement le lait cru**

Nous refusons les discours et les étiquetages « alarmistes » sur les produits au lait cru, contrairement à certains autres acteurs de la filière laitière, notamment les interprofessions. Nous continuons à travailler avec des scientifiques pour faire connaître les bénéfices considérables des produits au lait cru pour la santé. En 2022, nous avons proposé une mention alternative à celle proposée par la grande distribution « Ce fromage est au lait cru. Pour faire votre choix en toute connaissance des risques et bénéfices des produits au lait cru, informez-vous sur www.anplf.com/laitcru ».

- **Parce que l'ANPLF met en réseau les techniciens et les producteurs**

Un rôle essentiel de l'ANPLF est l'animation du réseau des techniciens et des producteurs de ses structures membres. Les échanges d'informations et d'expériences permettent aux uns et aux autres de se former mutuellement et d'apporter des conseils rapides et efficaces aux producteurs partout en France pour résoudre leurs problèmes techniques ou sanitaires.

- **Parce que le budget de l'ANPLF ne provient que de vos cotisations...**

Nous ne recevons presque aucune subvention extérieure et nous tenons à garder ce fonctionnement qui garantit notre indépendance et nous permet de défendre réellement les intérêts des producteurs fermiers. Ainsi, pour que le projet collectif de l'ANPLF puisse continuer, **nous avons besoin de votre engagement et de votre soutien.**

Comment adhérer ?

L'ANPLF a prioritairement vocation à regrouper des structures locales (départementales, régionales...) représentatives de producteurs laitiers fermiers. Les producteurs cotisent à l'ANPLF par le biais des structures membres du réseau. La cotisation pleine donne accès à des tarifs préférentiels et à l'assistance syndicale en cas de litige avec l'administration. **Vous pouvez soutenir l'ANPLF en adhérant à l'une des structures membres.**

En 2023, les modalités de cotisation évoluent. Le montant de la cotisation dépend de la structure à laquelle vous adhérer. L'objectif est de rétablir une certaine équité vis-à-vis des structures qui cotisent pour tous leurs producteurs en leur donnant l'accès à davantage de services et de pouvoir décision. Pour plus d'informations, rendez-vous sur Devenir Membre ou dans la rubrique Actualité de notre site internet.

Dans les départements où il n'y a pas de structures membres, les producteurs peuvent adhérer individuellement pour 80€ en s'adressant à anplf.info@gmail.com.

Les adhérents de l'ANPLF reçoivent régulièrement des informations sur l'actualité de la filière et les plus impliqués participent aux décisions de la structure. Des outils de communication de notre marque collective « J'élève - Je transforme - Je vends » sont mis à disposition pour mettre en avant nos valeurs fermières.

Pour plus d'informations sur l'ANPLF et ses travaux : www.anplf.com



Rejoignez nous